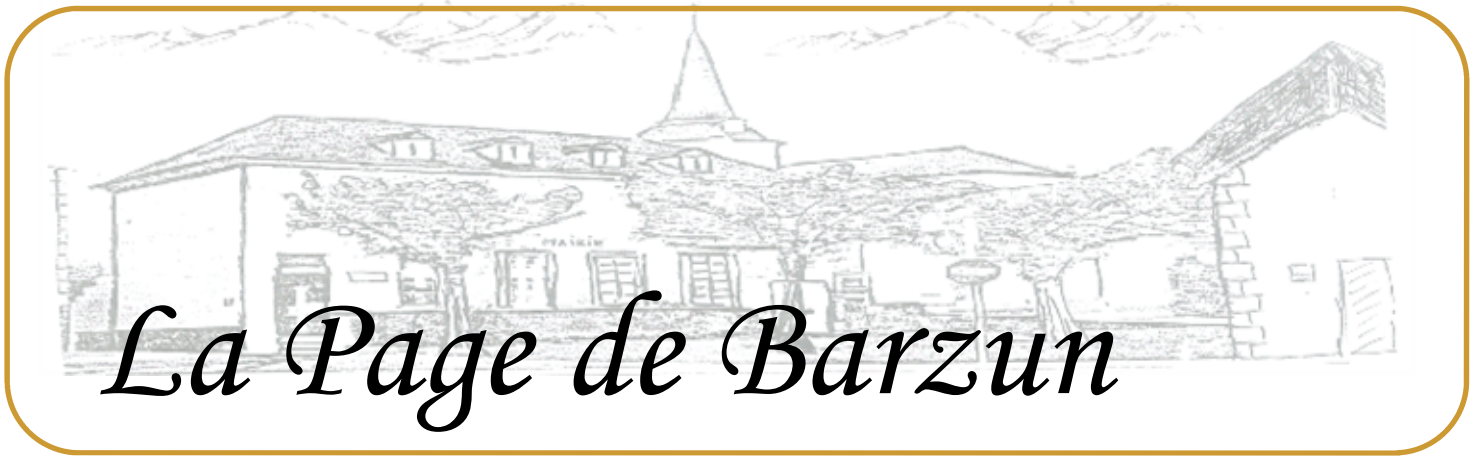

La Page de Barzun

Le bulletin d'informations de votre commune

LE MOT DU MAIRE

2018 est finie ! - Vive 2019 !

Tout d'abord je vous adresse à vous tous, amis lecteurs de ce bulletin, mes meilleurs vœux pour l'année 2019 que je vous souhaite pleine de bonheurs et surtout de santé si précieuse…

Je ne relaterai pas tous les évènements nationaux qui ont émaillé cette fin d'année 2018. Chacun d'entre nous a pu juger, y participer ou non, y prendre sa part de près ou de loin, activement ou pas, avec des débordements qui ne peuvent nous laisser insensibles…

Pour notre part l'équipe municipale continue de gérer au mieux et au plus près de ses finances la commune de Barzun. Nous y réussissons, je pense, puisque cette année encore aucune taxe n'a été augmentée par le Conseil Municipal ! D'autres s'en chargent !

Comme nous nous y étions engagés, nous avons réalisé la plupart des projets programmés en début d'année avec :

- l'extension de la salle polyvalente et son préau de 120 m² entre la salle et la cantine qui donne entière satisfaction aux utilisateurs sportifs comme à la jeunesse.
- la poursuite des aménagements d'Adaptabilité aux Normes Handicapés de nos équipements (Mairie, Eglise, Ecole, salles de sports, Bibliothèque, cantine, cimetière) réalisés autant par des artisans locaux que nos employés communaux.
- l'espace jeux dédié à la petite enfance avec des jeux spécifiques derrière la mairie qui connaît déjà un grand succès ! Elle est désormais accessible de nouveau depuis l'aménagement du sol gazonné et la mise en place du grillage coloré.
- le démarrage de la création d'un parking- espace loisir ados et école sur le terrain situé à côté du trinquet. Attente géomètre et acte de propriété. Etc…

2019 ne manquera pas de travaux à programmer pour le budget (chauffage salle, voirie, etc)

Nos associations fonctionnent bien avec des équipes dirigeantes sérieuses et motivées.

Je me dois de vous signaler que notre collègue Antonio PINTO qui a quitté Barzun avec sa famille pour résider aux portes de Pau, a démissionné du conseil municipal pour des raisons d'éloignement et personnelles. Je tiens ici à le remercier pour son implication au village depuis 2014 et surtout pour la création du site de Barzun à titre gratuit mis à la disposition des barzunais « **www.barzun.fr** »

Il nous a également fait part de sa démission du Comité des Fêtes de Barzun.

A ma demande, des démarches ont été lancées pour renouveler ce Comité, sans succès. Les jeunes n'ont pas réussi à créer cette association et la date des Fêtes approchant à grand pas, j'ai initié l'idée de préparer au minimum les fêtes avec le Conseil Municipal et le CCAS. Une organisation a été mise en place (voir pages du bulletin).

Un village sans festivités est un village qui se meurt ! A suivre donc.

Le conseil municipal et moi-même renouvelons pour 2019 nos vœux de bonheur et santé, à chacun d'entre vous ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, .

Maurice Minvielle

SOMMAIRE

Pages 2-3-4 : Informations municipales
Pages 5-6-7 : Informations barzunaises
Pages 8-9 : La parole aux associations
Page 10 : Intercommunalité
Page 11 : Agenda
Page 11 : Programme Fêtes de la Saint Vincent
Page 12 : Calendrier collecte déchets

Délibérations Conseil Municipal 2ème semestre 2018

Elections : Commission de contrôle

A compter du 1er janvier 2019, une commission de contrôle remplacera la commission administrative des élections. Cette commission sera constituée d'un conseiller municipal, d'un représentant du Tribunal de Grande Instance et d'un représentant du Préfet. Romain DURANTON a été désigné au sein du Conseil Municipal , Madeleine CLAVERIE choisie par le TGI et Marie HELLAK nommée par le Préfet.
De nouvelles règles concernant les inscriptions sur les listes électorales sont instituées. (Voir encart dans ce journal)

Délégations au Maire

L'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales a été modifié en 2015 et en 2017. Il convient donc de revoir les délégations données au Maire afin de favoriser une bonne administration communale et notamment de lui permettre de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales, de régler les frais de géomètres et autres experts, de passer des marchés publics jusqu'à 25.000 € (seuil qui n'oblige pas à la concurrence), d'autoriser le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre, de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions…

Tarifs cantine-Garderie 2018-2019 : Pas d'augmentation

Les tarifs de cantine et de garderie pour l'année scolaire 2018-2019 n'ont pas été modifiés.
Cantine : 3.45 € pour un enfant de Barzun et 4.07 € pour un enfant extérieur à la commune alors que le coût d'un repas pour l'année 2017 s'est élevé à 6.19 € et que la société qui distribue les repas a augmenté ses tarifs de 1%.
Garderie : 2.20 €/jour/enfant avec un maximum de 26 €/mois et si la famille est composée d'au moins 2 enfants le maximum est réduit à 24 € /mois pour les enfants de Barzun.
2,30 €/jour /enfant avec un maximum de 29 €/mois et si la famille est composée d'au moins 2 enfants le maximum est réduit à 26 € /mois pour les enfants de extérieur à la commune

Indemnité gardiennage Eglise

Monsieur le Maire informe le conseil que l'indemnité de gardiennage de l'église fixée par le Ministère de l'Intérieur pour l'année 2018 s'élève à 120,97 € pour M. l'abbé.

Indemnité trésorier

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au départ du Trésorier de Pontacq, il convient de reprendre une délibération nominative pour l'indemnité de conseil du trésorier remplaçant (M. TOURNAIRE). Celui-ci assure l'intérim jusqu'en février 2019.

Location matériel :

Suite à l'acquisition de nouvelles tables en PVC, les tarifs de location ont été revus.
Un règlement de location sera signé par les locataires , une caution sera demandée. En priorité, ce sont les tables en bois qui seront louées.

	Dimension	Associations	Particuliers Barzunais	Caution
Table bois	1.20 m X 0.80 m	Gratuit	2,00 €	100 €
Chaise		Gratuit	0.30 €	
Table PVC	1.80 m X 0.80 m	Gratuit	3,00 €	

A titre d'information, en 2018, 73 tables et 298 chaises ont été louées soit 235,40 € de recettes.

Aire de jeux : L'aire de jeux située derrière la Mairie est à nouveau accessible. Le grillage a été installé, la pelouse a poussé. Il reste à peindre le portillon en début d'année. La société DEKRA est en charge du contrôle de cette aire.

Rentrée Scolaire : L'école accueille 47 enfants cette année, 22 dans la classe des plus grands (CE1-CM2) et 25 dans la classe des plus petits (PS-CP).

Chauffage Salle Polyvalente : Le chauffage de la salle polyvalente a donné récemment des signes de faiblesse et a dysfonctionné. Si des impacts de ballons ont été notés par le chauffagiste sur les rampes de chauffage, ceux-ci n'expliquent pas tous les dysfonctionnements. Une rencontre a eu lieu avec un expert afin de voir la meilleure solution pour ce type de chauffage dans cette salle de sport de plus en plus utilisée. Nous devrons donc à terme, remplacer les appareils actuels par des appareils mieux adaptés.

Appartement Ecole : Le cumulus et 2 anciennes portes- fenêtres ont été changées.

Carrefour Aussère/Ossau/Cami Bielh : Une réunion va avoir lieu avec Mme la Conseillère Départementale afin d'étudier des possibilités de sécurisation.

Parking – Terrain de Sport Chemin des Ecoles : Nous attendons le géomètre pour le bornage du terrain pour l'échange de ce terrain. A ce jour la commune n'est donc pas propriétaire. Pour autant 2 cages de but ont été commandées (900 € HT) et seront installées lorsque le dossier administratif sera finalisé.

Fleurissement Rue Pré du Roy : Des plantations sont prévues pour le printemps.

Espace Verres – Rue Poublan : Une étude va être réalisée afin d'installer un « cache vue ». Nous constatons de plus en plus de déchets abandonnés sur place !

Eglise : Le bas de la porte d'entrée à l'église est en mauvais état. Des travaux, dans le cadre des ADAP sont prévus en 2020 (éclairage, accessibilité). De plus, le Conseil Municipal va équiper une sacristie d'eau courante avec un cumulus électrique.

Cimetière : Un 2ème arrosoir a été mis en place près de l'entrée. Il convient de le remettre à sa place après utilisation afin que chacun puisse l'utiliser au besoin.

Décorations de Noël :

Des décorations ont été installées sur la façade et autour de la Mairie.

Merci au donateur du sapin.

Vapotage :

Un arrêté d'Interdiction de vapoter et de fumer dans la salle polyvalente ainsi qu'aux abords de l'école durant la période scolaire, a été pris par le Maire en plus de l'interdiction nationale.

Campagne préfectorale contre les risques d'intoxication au monoxyde de carbone

Quelques conseils :

- *avant chaque hiver, faire systématiquement **vérifier et entretenir les installations** de chauffage et de production d'eau chaude et les conduits de fumée par un professionnel qualifié ;*
- *tous les jours, **aérer au moins dix minutes**, maintenir les systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et ne jamais boucher les entrées et sorties d'air ;*
- ***respecter les consignes d'utilisation** des appareils à combustion : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ;*
- *Placer impérativement les **groupes électrogènes à l'extérieur** des bâtiments ; **ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage** : cuisinière, brasero, barbecue, etc.*

ELECTIONS :

La loi n°2016-1048 du 1er août 2016 a modifié en profondeur les modalités d'inscription sur les listes électorales. A compter du 1er janvier 2019, les électeurs pourront s'inscrire sur les listes électorales tout au long de l'année. Cette inscription, si elle est faite 2 mois avant un scrutin, permettra à l'électeur de voter dans sa nouvelle commune.

Dans le cas des français établis hors de France, ils devront choisir la liste sur laquelle ils souhaitent rester, liste municipale ou liste consulaire. S'ils n'ont pas choisi au 31 mars 2019, ils seront radiés d'office de la liste municipale.

La refonte complète des listes électorales obligera l'établissement d'une nouvelle carte électorale pour tous. Celle-ci vous sera transmise après mars 2019.

Pour information, les **élections européennes auront lieu le 26 mai 2019**.

Vœux et accueil des nouveaux habitants :

Depuis 2018 , les nouveaux habitants de l'année sont conviés aux vœux du maire qui se dérouleront le samedi 12 janvier 2019 à 16h.

Un nouveau porte-drapeau

A l'occasion des cérémonies de commémoration du centenaire du 11 novembre, un nouveau porte-drapeau a été installé pour la commune de Barzun. Jean-Paul Mieussens remplace désormais Roger Cazaban-Carrazé qui a laissé sa place à l'âge de 95 ans et qui était devenu le plus ancien porte-drapeau de France. Le Maire devait le remercier pour sa fidélité et permettait de passer le relais à son successeur.

A gauche sur la photo, Jean-Paul Mieussens aux côtés de Roger Cazaban et du Maire.

André Souberbielle Grada, porte-drapeau suppléant, a cessé ses fonctions et sera remplacé par Philippe Oustalet. M. le maire, le conseil municipal et les anciens combattants remercient André pour sa fonction.

PARRAINAGE REPUBLICAIN

Le Maire accueillait Albert et Patricia Torruella, parrain et marraine, résidents barzunais afin de procéder au parrainage républicain de leurs filleuls Khachatur et Mariné Aloyan exilés d'Arménie avec leurs enfants Ashot et Aren.

Cet acte civil engage Albert et Patricia à soutenir et accompagner Khachatur et Mariné par un accueil moral et psychologique, les accompagner dans les démarches administratives, la vie courante, la scolarisation des enfants, les aider à faire aboutir leur principale demande d'asile. En contre partie, les filleuls s'engagent solennellement à être fidèles aux idéaux de la République Française, liberté, Egalité, fraternité et à être tolérants et solidaires.

Et le maire de conclure : « Ce parrainage permet à nous tous de remplir notre devoir d'hospitalité et d'exercer notre citoyenneté. »

Repas des Aînés :

Dimanche 28 octobre 2018 a eu lieu le traditionnel « Repas des Aînés » pour le plus grand plaisir des 82 participants qui ont répondu présents.

Les « Aînés ou Anciens » deviennent la mémoire du village et ce repas est l'occasion de faire connaissance et/ou de remémorer certains souvenirs…

Un mini loto a conclu l'après-midi festif.

Pour les personnes malades qui n'ont pu assister à ce repas, une distribution de « Merveilles de Danièle » a été réalisée et appréciée.

Notre doyenne Michèle Sabatté était présente et, sous un tonnerre d'applaudissements, elle a reçu, des mains du Maire et de son adjointe Josiane Castéran, un magnifique bouquet de fleurs.

Il en fut de même pour le doyen des Barzunais, Roger Cazaban, 95 ans qui, bon pied bon œil et bonne fourchette, a, comme tous les ans, tenu à participer à ce moment de retrouvailles et d'échange.

LA SOLIDARITE BARZUNAISE

Le Téléthon 2018 : Cette année, le résultat du Téléthon est à la baisse comme dans l'ensemble de la France (seulement 88 €).

Nous avons eu tout de même la satisfaction d'avoir une bonne participation de marcheurs, qui sont toujours contents de l'accueil à Barzun : chocolat, café, (comme de nombreuses années préparés par Madeleine Claverie) ainsi que des jus de fruits et des clémentines.

Nous espérons faire mieux l'année prochaine avec l'aide et les idées des autres associations barzunaises.

La Bibliothèque de Barzun

Le mercredi 14 novembre, la bibliothèque de Barzun, dans le cadre du programme d'animations proposé par la Communauté de communes nord Est Béarn avec le soutien du Département des Pyrénées Atlantiques, a présenté une exposition sur :

"Les sorcières, à toutes les époques".

Cette exposition au travers de différents supports (affiches, livres, CD en fond musical) présentait les sorcières à travers les époques : qui sont-elles, que font-elles, que sont-elles devenues ?

Sur la photo, des enfants et quelques adultes en compagnie de bénévoles habillés en "sorcière", bien entendu !

Venez découvrir nos nouveautés achetées cette fin d'année ainsi que les 300 ouvrages échangés lors du passage du bibliobus le 15 novembre.

Mais aussi le roman de **Gilles Vincent « Dans la douleur du siècle »** qui traite du thème de la dénonciation, en 1944, d'enfants juifs d'une colonie située dans les Pyrénées. Ce roman est très prenant et bouleversant. Une rencontre avec Gilles Vincent aura lieu le 01/02/2019 à la bibliothèque de Pontacq.

Nous recevrons le **vendredi 15/02/2019 à 18H**. l'auteur **Guy Cespedes** autour de ses deux livres: son ouvrage autobiographique intitulé **«Quitter Sidi»** qui aborde les thèmes de l'exil et de la famille de ceux que la guerre d'indépendance de l'Algérie a chassés de leur terre natale. Son deuxième roman, **"Le Fer et La Flamme"**, est une histoire née de son imagination, dont le récit vous transportera depuis les confins du Sahara occidental jusque dans

ENVIRONNEMENT : Le courage ou la bêtise

- **Le courage**, il n'en faut pas pour déposer incognito, de nuit, à l'abri de tout regard au pied d'un arbre, 6 Kg d'ailerons de volaille au carrefour de la rue des sapins et du chemin de la Palanque.

- **La bêtise**, il en faut une sacrée dose nettement au-dessus de la moyenne, quand on connaît la qualité du tri sélectif et du respect de l'environnement pratiqués par les Barzunaises et Barzunais.

Une plainte va être déposée rapidement.

Un nouveau CMJ a été élu à l'école : Louise HAZERA, Shaïna DOUSSARD-LAGMIRI, Maëlie TORRUELLA, Alicia CACHIN (maire), Ana ARISTOY, Maxence DURANTON et Jules CARDONA *(de gauche à droite sur la photo).*

Des actions ont déjà eu lieu avec la récolte de denrées pour la banque alimentaire et l'anniversaire de la doyenne du village.

NOTRE DOYENNE A 100 ANS

Michèle SABATTÉ a eu 100 ans le 29 septembre 2018.

Elle est née en 1918 à Fort-de-France en Martinique
Les jeunes de l'école lui ont porté un bouquet pour son anniversaire. A son tour, elle est allée à l'école remercier chaque enfant.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

ECHOS DE L'ECOLE ET DE L'APEA :

L'Association des Parents d'élèves, l'école et l'ensemble des parents d'élèves vous souhaitent une très bonne année pour 2019.

Cette année, l'école a prévu un voyage scolaire sur plusieurs jours.

Afin de financer ce voyage, nous avons organisé un loto en novembre pour lequel nous tenions à vous remercier pour votre participation massive. Sur 2019, nous organiserons un **vide grenier le 3 mars** et une **vente de gâteaux** lors des élections européennes.

Les petits écoliers ont vu le Père Noël

Comme l'an passé, arrivé à bord d'une calèche tirée par deux beaux chevaux, le Père-Noël a rendu visite aux jeunes écoliers barzunais. Ceux-ci, sous la baguette de leurs institutrices et devant une forte assistance attentionnée de parents et d'amis, ont interprété divers chants en son honneur. A son tour, le Père-Noël a sorti de sa calèche de nombreux cadeaux que les enfants se sont empressés de découvrir.

Cette magnifique matinée s'est terminée autour d'un apéritif dinatoire concocté par les parents d'élèves.

LE COIN DES ASSOCIATIONS

La saison a redémarré pour **l'Entente Barzunaise Handball**, la nouvelle équipe dirigeante est en place.

Le nombre de licenciés est stable, 11 équipes filles et garçons, des –11ans jusqu'aux séniors, sont engagées sur les différents championnats région et département.

Le Baby hand et l'école de hand fonctionnent aussi avec 25 licenciés.

L'arrivée de nouveaux dirigeants et la mise en place du hand loisir nous amène aux environs de 220 licenciés qui ont de 3 à 57 ans.

Les principales nouveautés annoncées lors de l'assemblée générale sont en place :

- Boutique en ligne : tenues et gadgets aux couleurs du club
- Carte de membres : 30 à ce jour
- Animations : buvettes soir de match, loto prévu le 23 février, repas sponsors ouvert à tous courant avril…

Suivez toute l'actualité du club en cliquant sur : **EBHB Facebook**

Pour toute information : rene.millet1@orange.fr

Cette année, nous avons eu l'opportunité de créer une équipe hand loisir, des parents de licenciés nous ont sollicités. Le hand loisir s'inscrit parfaitement dans notre stratégie de développement en proposant une activité sportive à des passionnés.

Sans limite d'âge, il permet aussi de développer le lien intergénérationnel, le sport en est un excellent vecteur.

Cette équipe mixte, majoritairement féminine, est maintenant en place : nous avons 21 licenciés et trois joueurs de notre équipe séniors se sont proposés pour animer les entrainements le lundi soir à 20h30.

Pas de compétition officielle, mais des rencontres organisées avec d'autres clubs du territoire tels que Nousty, Buros… possibilité aussi d'organiser des tournois.

Que vous ayez pratiqué ou pas le hand dans votre vie, mais si vous aimez la convivialité, rejoignez cette équipe sympathique et dynamique.

Quelques photos de la vie du club : concours garbure seniors filles et garçons, instantanés de match…

Le **Comité des Fêtes** est en cours de renouvellement, une prochaine assemblée générale désignera les nouveaux dirigeants.

Les fêtes de Barzun approchant et devant l'incertitude d'avoir un Comité des Fêtes élu dans les délais, le Conseil Municipal et le CCAS ont décidé d'organiser le traditionnel repas du village qui se déroulera le **vendredi 18 janvier à 19h.**

Les flyers d'invitations ont été distribués dans les boites aux lettres le lendemain de Noël.

Etant cette année sur une organisation exceptionnelle, la date limite d'inscription est fixée **sans dérogation au jeudi 10 janvier 2019**, réservations de préférence par chèque à l'ordre du Trésor Public.

MENU

Assiette Barzunaise : Piquillos farcis au thon, quenelle de rillette, tortilla oignons pommes de terre, jambon blanc à la Russe, verrine de lentilles, vinaigre de framboises et lardons avec dés de foie gras, boudin béarnais.

Confit de canard doré avec son pruneau et sa pique de ventrêche accompagné d'un écrasé de pommes de terre à l'huile d'olives et tomate cerise

Fromage, mélange de salade verte et d'endives

Panacotta aux fruits rouges

Café et vin compris

Tarif : 15€ adultes, 8€ enfants.

Réservations à déposer à la mairie.

INTERCOMMUNALITÉ

Syndicat Eau Assainissement Béarn Bigorre (SEABB)

Depuis le 1er septembre 2018, le Syndicat Mixte Eau Assainissement de la Vallée de l'Ousse (SMEAVO) a fusionné avec le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable du Vic-Bilh Montanérès (SIAEP) pour créer le Syndicat Eau Assainissement Béarn Bigorre (SEABB) dont le siège social reste au 80 avenue Lasbordes à SOUMOULOU.

Pour Barzun, le syndicat gère la collecte et l'épuration des eaux usées, l'assainissement non collectif et la distribution d'eau potable.

Communauté des Communes du Nord Est Béarn (CCNEB)

a) Décharges sauvages

La CCNEB a repris le dossier de réhabilitation des décharges sauvages qu'avait commencé la CCOG puisqu'elle en a la compétence. La commune de Barzun est concernée pour celle située rue du Poublan. Les travaux seront financés par une subvention de 30% du département. Le solde étant réparti entre la CCNEB et la commune.

Le montant des travaux HT estimé après subvention s'élève à 14 649 € soit 7.324,50 € pour la commune.

b) Modifications statutaires – Enseignement musical

La CCNEB a délibéré sollicitant une modification statutaire afin de rajouter l'enseignement musical à vocation intercommunale au titre des compétences facultatives de la Communauté de Communes du Nord Est Béarn

c) Modalités financières transfert des ZAE

Le Conseil Communautaire a approuvé les modalités financières et patrimoniales du transfert des zones d'activité économique communales qui ont été transférées à la Communauté de Communes du Nord Est Béarn au 1er janvier 2017 en application de l'article L. 5214-6-1 2° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cinq zones communales ont été recensées sur le territoire de la Communauté de Communes par la délibération n°2017-1611-3.6-3 du 16 novembre 2017. Il s'agit des zones de : La Brane (Ger), de Pey (Pontacq), de Biébachette (Morlaàs), de Berlanne (Morlaàs), de las Passades (Nousty).

d) Modifications des statuts

La CCNEB a défini ses statuts avec les compétences obligatoires, facultatives et optionnelles, comme la collecte des déchets, accueil des gens du voyage,….

e) Collecte des déchets

Une réunion a eu lieu à la CCNEB concernant le ramassage des déchets car il n'y a pas d'uniformité sur les villages de la CCNEB. Une étude va être faite pour un ramassage au porte à porte pour les ordures ménages à la quinzaine au lieu de la semaine.

SIECTOM : Le SIECTOM met à disposition, gratuitement, des composteurs. Il convient de les contacter au 05.59.04.89.26 ou par mail : siectom@gmail.com en précisant votre nom, prénom, adresse, n° téléphone, préciser si vous êtes propriétaire ou locataire et la déchetterie à laquelle vous souhaitez que le composteur soit déposé.

A ce jour il nous en reste un peu en Mairie.

Pour d'autres informations, le site est : **www.siectom.jimdo.com**

AVENIR DE L'EAU : La DDTM vous informe que du 2 novembre 2018 au 2 mai 2019, les habitants et les acteurs dans les domaines de l'eau et des inondations sont invités à donner leurs avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation sur le site : http://consultationdupublic-sdage-pgri.eaufrance.fr/

AGENDA

Date	Manifestation
12 janvier	Vœux du maire aux associations, bénévoles, au personnel communal et aux nouveaux habitants
18, 19,20 janvier	Fêtes de la Saint Vincent
23 février	Loto du hand organisé par l'EBHB
3 mars	Vide grenier organisé par l'APEA
Courant avril	Repas du hand ouvert à tous
8 mai	Cérémonie du 8 mai
26 mai	Elections européennes (vente de gâteaux organisée par l'APEA)
Les week-ends	Les rencontres de Hand-Ball de l'EBHB à la Salle Polyvalente

PROGRAMME DE LA SAINT VINCENT

18 et 20 janvier

Le Repas de la Saint Vincent *vendredi 18*

- A partir de 19h à la Salle Polyvalente.
- Le repas débutera à 21h (réservation à la mairie avant le jeudi 10/01)

Les traditions de la Saint Vincent *dimanche 20*

- 11h00 : Messe de la Saint Vincent à l'église de Barzun
- 11h45 : Cérémonie devant le Monument aux Morts, les enfants de l'école chanteront « La Marseillaise »
- 12h30 : Vin d'honneur à la Salle Polyvalente offert par la Municipalité

CALENDRIER 1er SEMESTRE 2019

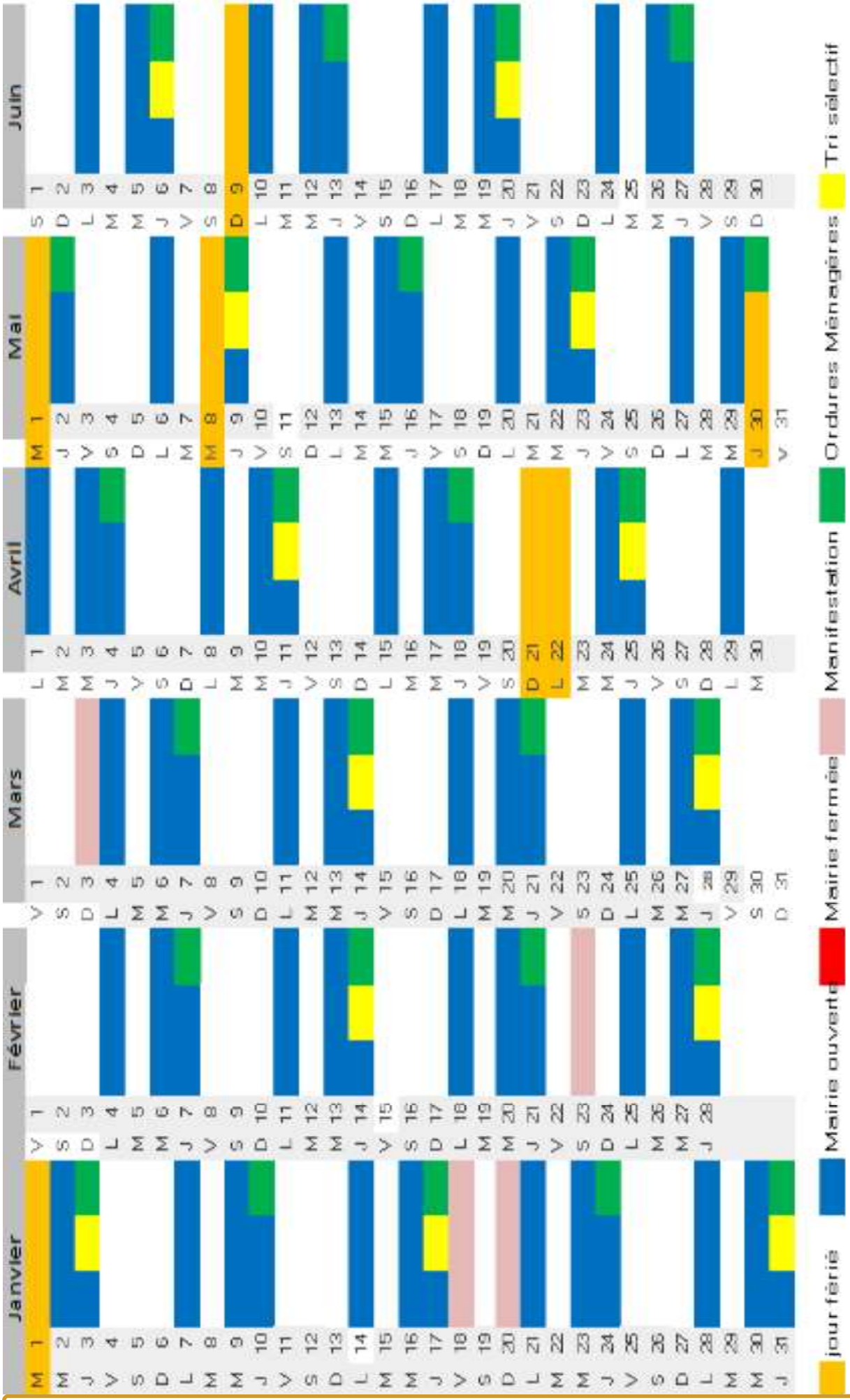

Les bacs jaunes pour le tri sélectif sont collectés au porte à porte et doivent être impérativement déposés au lieu habituel, la veille au soir de la collecte. Dans le cas contraire, la Communauté des Communes ne garantit pas le service. Par ailleurs, si vous devez mettre un contenant supplémentaire, privilégiez une caissette plastique ou un carton. Ne mettez surtout pas de sacs poubelle, ils ne seront en aucun cas collectés par le ripeur.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le SIECTOM au 05.59.68.09.02 ou mail : siectom64@orange.fr

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service environnement de la CCOG du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 au : 05 59 16 08 80.

Directeur de Publication : Mr MINVIELLE Maurice - Comité Rédactionnel : la Commission "Communication" - Imprimé par nos soins